

TARIF D'ABONNEMENT :

RUBAIX-TOURCOING. Trois mois, 45 fr. 50. Six mois, 86 fr. Un an, 150 fr.
NORD-PAS-DE-CALAIS. SOMME - AISNE. Trois mois, 45 fr. Six mois, 86 fr. Un an, 150 fr.

BUREAU & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. - Tourcoing, rue des Poitrains, 42
Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis. - à PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8. et à NOTRE-DAME-DE-VICTOIRE, 25 - à BRUXELLES, à l'OFFICE de PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 19 JUILLET 1894

LES JUSTICES DE PAIX

Parmi les différents projets de loi dont le Parlement se trouve actuellement saisi, il en est un qui mérite d'attirer spécialement son attention; c'est le projet de loi sur les justices de paix. La dernière législature avait déjà étudié une proposition de M. Labussière, tendant à organiser sur de nouvelles bases, la compétence, l'organisation, les traitements des juges de paix; malheureusement, elle ne put aboutir à temps et le projet devait caduc.

Il est repris aujourd'hui par M. Million et par M. Vallé; ce dernier a déposé à ce sujet un rapport très circonstancié sur le bureau de la Chambre. Il faut espérer que, cette fois-ci, le Parlement, faisant trêve pour quelques jours au moins, à ses querelles intestines, à ses interpellations oiseuses, à ses débats trop souvent stériles, se décidera à voter enfin une réforme qui est réclamée par tout le monde dans l'intérêt même de la démocratie.

La proposition Million, que la Commission de la Chambre a adoptée presque complètement, sauf certaines questions de détail, modifie profondément la loi de 1838 au point de vue de la compétence et de l'organisation des justices de paix.

Elle étend la compétence du juge en premier ressort jusqu'à 1,500 fr. et en dernier ressort jusqu'à 300 francs. C'est un grand pas en avant si l'on pense que la compétence générale s'arrête aujourd'hui à 200 francs. Mais il n'y a rien dans ce progrès qui doive effrayer le législateur. Chacun est d'accord en effet pour reconnaître que, par suite de l'accroissement et de la multiplicité des valeurs mobilières, par suite aussi de la dépréciation constante du signe monétaire, une limite qui paraissait suffisante, il y a un demi-siècle, a besoin aujourd'hui d'être singulièrement reculée, afin de répondre d'une façon plus complète aux nécessités ambiantes.

Les conditions actuelles de l'existence exigent donc que l'on étende la compétence des juges de paix afin que le justiciable ne soit pas obligé de recourir continuellement au tribunal d'arrondissement, c'est-à-dire à une procédure qui devient immédiatement beaucoup plus longue et beaucoup plus coûteuse. Toutefois, comme il convient que l'exercice de la justice soit entouré des mêmes garanties, l'extension de la compétence doit entraîner nécessairement une réorganisation du corps des juges de paix, afin que ceux-ci soient à la hauteur de leurs nouvelles fonctions. C'est ce qu'a prévu d'ailleurs le nouveau projet de loi. Il augmente en effet le traitement des juges de paix et exige de certaines conditions de capacité qui sont de nature à donner au juge de paix la compétence technique et la valeur morale qui sont absolument nécessaires.

La réforme qui est préconisée constitue, sauf quelques réserves, un très sérieux progrès sur la législation précédente. Par l'extension de la compétence, par la réorganisation du personnel des justices de paix, elle facilite le règlement des petits procès, jadis si coûteux, elle évite les frais de procédure et de déplacement.

A ces différents titres elle mérite donc d'attirer l'attention de la Chambre, et il faut souhaiter qu'au milieu de tant d'œuvres in-

LE BIEN FAMILIAL

L'Union catholique des Basses-Pyrénées publie un excellent rapport sur M. Etcheverry au titre d'études sociales sur « l'insaisissabilité du bien de famille ».

L'auteur a successivement étudié les trois points : 1. En quoi consiste l'insaisissabilité? 2. Est-elle d'origine divine? 3. Est-elle réalisable en pratique? Sur le second point, M. Etcheverry estime que « le maintien d'une classe de propriétaires cultivateurs stables ou d'ouvriers possesseurs de leur maison paraît très désirable en soi-même, et que, d'autre part, il est souhaitable vivement de les garantir contre les entrainements du crédit qui aboutissent aux expropriations ».

Quant à savoir si l'insaisissabilité ou droit d'exemption ne peut pas être étendue à d'autres pays et elle-même existé chez nous autrefois. Enfin, l'auteur termine par ces sages conseils : « Le fait, c'est, introduire ce principe avec prudence dans nos lois si rouillantes et si rigides depuis cent ans, et le tempérer de façon à ménager non seulement l'intérêt public et les intérêts privés, mais les préjugés si tenaces et si redoutables. Il ne faudrait pas, d'abord, le bonheur des gens malgrés eux. Il ne faudrait protéger que ceux qui auraient le désir d'être protégés et exiger une déclaration formelle des propriétaires qui désireraient un bien de famille insaisissable. Cette déclaration pourrait trouver sa place dans les contrats de mariage aussi bien que faire l'objet d'un acte séparé ».

Il faudrait, en second lieu, limiter l'insaisissabilité à une valeur de biens ou à une étendue de terrain raisonnable, celle qui est nécessaire pour l'entretien d'une famille, de manière à ce que la réforme ait un caractère pratique et efficace qui permette d'en faire apprécier promptement les heureux fruits. Le droit d'aliéner le bien de famille devrait être mis en échec par l'absence de la véritable avant-dire de l'usufruitier, tout est arraché, broyé, l'escalier est démantibulé. Enfin il conviendrait d'autoriser des exceptions à l'insaisissabilité pour certains emprunts desquels dépend la conservation même du bien ou son amélioration évidente.

Les obsèques du lieutenant Schiffmacher

Paris, 19 juin. Les obsèques du malheureux sous-lieutenant Schiffmacher, à la chapelle du Val-de-Grâce ont lieu ce matin, à neuf heures, au milieu d'une affluente assistance. Le cercueil placé au milieu de la nef est entouré de la véritable avalanche de fleurs. La messe a été dite et l'absoute donnée par M. le premier aumônier de l'hôpital militaire. Pendant la cérémonie, le ministre de la Guerre a été vu par plusieurs personnes.

Parmi les assistants, on remarque M. le général Sausser, gouverneur de Paris, le général Seignobos, dans la brigade duquel se trouve placé le régiment auquel appartient M. Schiffmacher, le capitaine Lavasse, représentant le ministre de la Guerre, et plusieurs officiers supérieurs du 4e de ligne ainsi que tout le personnel militaire de l'hôpital. Le général Edouard s'est tenu à l'écart, sous le vestibule de la chapelle. La cérémonie religieuse est terminée à 10 heures.

UNE EXPLOSION A BRUXELLES

DÉGATS MATÉRIELS CONSIDÉRABLES

Bruxelles, 18 juin. — Une explosion vient de se produire rue Royale, dans la maison occupée par M. Canonne. La détonation a été formidable. L'intérieur de la maison a été détruit. L'explosion a complètement détruit de bas en haut les deux étages qui sont au-dessus de la boutique occupée par le boulanger. Les débris ont été projetés à une grande hauteur. Les pompiers ont été appelés et ont travaillé pendant plusieurs heures à éteindre les incendies qui ont éclaté dans la maison à l'aide d'écuelles appliquées à l'extérieur. Tous les dégâts ont été évalués à 100,000 francs. M. Canonne habite à la campagne. La rue Royale est jonchée de débris.

LE TRANSPORT DES LAINES DE LA PLATA PAR DUNKERQUE

On nous écrit de Dunkerque : « Dans la seconde période d'expéditions de Buenos-Ayres et de Montevideo, il a été démonté une fois de plus que le transport des laines de la Plata par Dunkerque est le seul qui soit profitable au producteur et au consommateur. Situé à proximité des grands centres manufacturiers du Nord, il offre au producteur un moyen de transport plus rapide et plus sûr que celui qui est en usage par le canal de Suez. Les laines de la Plata sont transportées par Dunkerque dans les meilleurs délais et à un prix qui est le plus avantageux pour le producteur et le consommateur. La commission sénatoriale des colonies a décidé de recommander ce mode de transport et de demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faciliter ce mode de transport et de garantir les intérêts du producteur et du consommateur. La commission sénatoriale des colonies a décidé de recommander ce mode de transport et de demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faciliter ce mode de transport et de garantir les intérêts du producteur et du consommateur. »

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES DROITS SUR LES PLOMBES

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plomb) : 1. Au-dessus de 30 q. de métal fin, 30 et 40 q. d'argenture 3 fr. et 5 fr. 50; au-dessous de 30 q., 2 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES CRÉDITS MILITAIRES

Le général Mercier, ministre de la guerre, est ensuite introduit. Le général Mercier s'explique sur les crédits supplémentaires demandés par son département sur l'exercice 1894. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées. Le ministre fait connaître que son administration est, pour ainsi dire, désarmée en ce qui concerne les dépenses de crédits pour le solde des diverses armées.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Gibraltar, 18 juin. — L'Arcturion, venant de Port-Mahon, est arrivé à Gibraltar, et s'attend à son départ pour Tanger. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 18 juin. — On attend demain cinq vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On attend demain cinq vaisseaux de